



POUR LA CONVIVANCE

DANS UN QUÉBEC PLURIEL

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

PAR

LE SECTEUR DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Août 1996

SOMMAIRE

Présentation du Centre justice et foi	1
Section I : Réflexions préalables	2
1- Quelques principes et constats généraux	2
2- Le contexte des migrations internationales	4
Section II : La culture publique commune comme mode privilégié de relations interculturelles et civiques	7
1- Multiculturalisme et culture publique commune	7
2- Élaboration de la culture publique commune et responsabilité gouvernementale	8
3- Le contenu de la culture publique commune	10
3.1 Charte des droits et pluralisme	10
3.2 Le français comme langue commune	11
3.3 Le patrimoine commun	14
Section III : La régionalisation de l'immigration	17
1- Les conditions de réalisation	17
2- La réalité de la régionalisation	18
3- La politique de régionalisation	19
4- Les niveaux d'immigration	20
Conclusion	22

Présentation du Centre justice et foi et de son secteur des communautés culturelles

Le Centre justice et foi (CJF) est un centre, fondé par les Jésuites, et qui possède une expertise d'analyse sociale mise au service de la société québécoise depuis 1983. Le CJF travaille sur plusieurs enjeux qui sont importants dans l'élaboration d'un projet de société pour le Québec, comme l'appauvrissement de la population, le développement régional, la question autochtone, le nationalisme territorial, etc.

L'accueil et l'intégration des immigrants et des réfugiés se sont rapidement imposés comme des dossiers prioritaires. Cela a amené le CJF à mettre sur pied, dès 1985, un secteur des communautés culturelles afin de relever, de façon particulière, ce nouveau défi du pluralisme de la société québécoise. Le CJF est surtout connu dans le public par sa revue mensuelle d'analyse sociale, *Relations*, par son bulletin interculturel trimestriel, *Vivre ensemble*, et par ses Soirées Relations, débats publics mensuels sur des questions d'actualité.

Ces dernières années, le secteur des communautés culturelles a travaillé particulièrement certaines réalités comme la "laïcité ouverte" pour le monde scolaire, et la "culture publique commune" comme option privilégiée au plan interculturel. Ces recherches s'inscrivent dans la ligne de notre préoccupation constante pour une convivance harmonieuse entre les différents groupes de la société québécoise. Le CJF et son secteur des communautés culturelles ne se présentent donc pas comme des spécialistes de l'accueil ou de la diversité culturelle dans un champ particulier. Ils tentent plutôt de réfléchir globalement les défis que nous devons relever comme société d'accueil. C'est donc dans cet esprit et à ce niveau qu'il faut lire notre mémoire.

Section I : Réflexions préalables

L'introduction qui suit pourra sembler longue. Mais nous la croyons indispensable pour mieux situer nos positions sur les deux thèmes principaux de la consultation, soit le cadre de référence commun et la régionalisation. Et **nous voulons également la proposer au Conseil des relations interculturelles, et par son intermédiaire, au Gouvernement québécois, comme un cadre d'analyse qui peut lui être utile pour l'ensemble de sa réflexion et de ses décisions.** Cette réflexion préalable sera menée à deux niveaux: quelques principes et constats généraux; et l'immigration dans le contexte des migrations internationales.

1- Quelques principes et constats généraux

Les questions d'immigration et de réfugiés sont éminemment délicates et facilement explosives pour plusieurs raisons. Mentionnons seulement, parmi d'autres, les défis posés partout par l'altérité (comme rencontrer, cohabiter avec ou intégrer l'autre, le différent, l'étranger?), par le racisme, par les rapports majorité-minorité, etc. Nous sommes très conscients de ces difficultés, et c'est pourquoi nous voulons établir, dès le départ, un certain nombre de principes et de constats qui guident notre analyse et nos propositions.

a) Nous croyons profondément à la nécessité et à l'utilité de l'immigration, de même qu'au devoir d'accueillir les réfugiés. Nous aurons plus loin l'occasion d'y revenir. Mais toute notre réflexion s'inspire néanmoins de la conviction que **l'immigration ne doit jamais être vue ou administrée de manière essentiellement instrumentale ou utilitaire.**

Certes, tout pays a la responsabilité de tenir compte de ses besoins et de ses capacités quand il prend ses décisions en matière d'immigration. Mais c'est à notre avis une erreur (et une erreur fort répandue, nous devons le reconnaître), à la fois sur le plan politique et sur le plan éthique, de considérer l'immigration essentiellement comme un outil pour répondre aux besoins de la société d'accueil (main d'oeuvre, population, etc.). L'immigration ne doit jamais servir à remplacer notre manque de vitalité interne ou nationale.

Par exemple, si nous avons des problèmes de natalité, nous devons y trouver les solutions, *avec l'ensemble des Québécois et Québécoises de toutes origines*, et non pas

nous en remettre à la seule immigration comme substitut à notre propre responsabilité. De même, si nous manquons de techniciens ou de spécialistes dans tel ou tel domaine, c'est ici, *avec toute la population québécoise*, que nous devons nous donner les politiques de formation nécessaires, et non pas nous fier sur l'immigration pour fournir la main d'oeuvre qui nous manque. Et ainsi de suite, dans tous les domaines...

Nous ne voulons pas minimiser l'importance et l'utilité de l'immigration dans la réponse aux nombreux défis que nous devons relever. Mais celle-ci doit s'insérer dans une dynamique interne déjà en marche en y apportant sa contribution spécifique, et non pas lui servir de substitut ou d'alternative.

b) L'intégration des immigrants dans la population d'accueil pose partout des défis considérables: travail, langue, valeurs, culture, etc. Mais il importe de reconnaître que **la situation québécoise est assez unique: les nouveaux arrivants doivent s'intégrer dans une société d'accueil elle-même bicéphale et divisée selon une situation géographique et historique de "double majorité-minorité"**. Car la société d'accueil québécoise est partagée entre une majorité francophone qui est largement minoritaire au sein du Canada et de l'Amérique du Nord et une minorité anglophone qui est largement majoritaire aux plans canadien et continental. Si bien que malgré la Loi 101 et les référendums sur la souveraineté qui auraient pu clarifier, aux yeux des immigrants, l'orientation de la société d'accueil, **les nouveaux arrivants continuent d'être sollicités, au Québec, par une double communauté d'accueil**. Ce qui n'est pas pour simplifier les problèmes inévitables de toute intégration dans un nouveau pays!

La situation est d'ailleurs encore plus complexe: car à quel pays leur demande-t-on de s'intégrer: le Canada ou le Québec? Même les Québécois n'arrivent pas à se décider de manière significative entre les deux options, sans parler du fait que la mobilité interprovinciale rend ce choix encore plus compliqué pour des immigrants qui sont au Québec présentement, mais qui pourraient bien se retrouver plus tard ailleurs au Canada.

Si bien que nos recherches récentes et notre réflexion nous amènent à constater que **le principal clivage (celui qui est le plus durable et le plus significatif) au Québec n'est pas celui qui existe entre les nouveaux arrivants et la communauté d'accueil, mais bien celui qui continue d'exister, après des générations de cohabitation, entre l'univers anglophone** (comprenant les anglophones "de souche" et les nouveaux arrivants qui s'y sont joints) **et l'univers francophone** (comprenant les francophones "de souche" et les nouveaux arrivants qui s'y sont joints). On retrouve là les "deux solitudes" bien connues.

Or nous constatons que le document de consultation du Conseil ne fait nulle part mention de ce clivage entre univers francophone et anglophone, pas même dans son impact pourtant évident sur l'intégration des nouveaux arrivants. **Il faut**, à notre avis, que nous acceptions bientôt de regarder cette difficile question en face et **que nous consacrons autant d'énergies et de ressources pour favoriser le rapprochement et**

la convivance des “deux solitudes” que nous sommes prêts à en consacrer à l’intégration des nouveaux arrivants à la société d’accueil.

c) Rappelons enfin que la ligne de fond de notre mémoire, le critère qui nous a constamment guidés, c’est la recherche de **ce qui favorise la qualité de la convivance entre tous les groupes principaux qui forment le peuple québécois**: population de souche francophone, de souche anglophone, d’origine immigrante et réfugiés de toutes origines ainsi que les peuples des premières nations. Et donc, par voie de conséquence, la recherche de **ce qui réduit les risques de blocages, de refus ou de ressentiment à l’égard des nouveaux arrivants** comme par exemple, des politiques imposées sans préparation suffisante ou qui ne tiennent pas suffisamment compte des capacités de la société d’accueil. Il s’agit là d’une saine tension entre l’idéal à atteindre et la réalité de là où nous sommes rendus: il nous faut constamment développer les mesures qui favorisent l’ouverture et l’acceptation par la population d’accueil, tout en reconnaissant les limites diverses dont il faut savoir tenir compte.

2- Le contexte des migrations internationales

Nous analysons des tendances lourdes. Comme il s’agit de l’avenir, nous ne pouvons pas prétendre à plus de certitudes que quiconque, mais tous les changements observés au cours des dernières années vont dans le sens de l’analyse que nous présentons dans ce mémoire.

Le monde connaît des transformations profondes. Il est dorénavant **essentiel de considérer l’immigration nationale (et tous ses divers aspects) dans le contexte global des migrations internationales**. Et donc d’analyser l’immigration non seulement en fonction de *nous* (compris ici comme l’ensemble de la société d’accueil), de *nos* besoins ou de *nos* capacités d’accueil (ce qui rejoint le principe général énoncé plus haut), mais aussi en fonction des pressions internationales objectives que font de plus en plus peser les migrations volontaires ou forcées des *autres*. Rappelons que le nombre de réfugiés (au sens de la Convention de Genève) dans le monde est estimé à entre 15 et 20 millions de personnes, auxquelles il faut ajouter environ 30 millions de personnes déplacées (c’est-à-dire des populations qui ont dû se réfugier ailleurs, à l’intérieur de leur propre pays) et plus de 100 millions de migrants, dont la majorité ont quitté leur pays dans le but de trouver du travail, temporaire ou permanent, à l’étranger¹. Et ces nombres n’ont cessé d’augmenter au cours des années récentes.

Sans entrer dans le détail de cet important phénomène planétaire, disons seulement que **les disparités** (de richesse, de bien-être réel ou supposé, de moyens

1

Ces chiffres proviennent de diverses sources, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans sa revue *Réfugiés*, no. 103, 1996, et le Worldwatch Institute de Washington, dans ses documents *The Hour of Departure: Forces That Create Refugees and Migrants*, Worldwatch Paper 125, 1995, et *Vital Signs 1996: The Trends That Are Shaping Our Future*, mai 1996.

technologiques, de paix ou de tranquillité) **sont tellement grandes et scandaleuses entre pays du Nord et du Sud qu'elles sont, et vont être de plus en plus, une cause irréprouvable de migrations du Sud vers le Nord.** Et que **les deux principaux obstacles traditionnels à ces migrations** (l'ignorance de ces disparités et la difficulté des moyens de communication) **sont en voie de disparition rapide.**

Si cette disparité est la cause *fondamentale* des migrations, s'y ajoutent aussi de nombreuses causes plus immédiates, parmi lesquelles il suffira de mentionner **les multiples conflits locaux ou régionaux, l'importation-exportation, officiellement temporaire, de dizaines de milliers de travailleurs étrangers, l'affaiblissement des États-nations au profit de nouvelles relations supra-étatiques**, etc. Tout cela entraîne une relativisation des frontières nationales (c'est déjà la réalité pour l'argent, et l'objectif pour le commerce des biens) perçues de plus en plus comme artificielles ou anachroniques.

C'est pourquoi nous assistons à des migrations planétaires importantes qui n'en sont encore, à notre avis, qu'à leur début et qui vont, selon toute vraisemblance, s'amplifier considérablement dans un proche avenir. Il nous faut donc, dès maintenant et de plus en plus, examiner nos politiques d'immigration à la lumière de cette nouvelle conjoncture de migrations planétaires croissantes.

C'est là un défi considérable, qui ne peut pas être relevé de façon isolée (le Québec seulement, ni même le Canada tout seul). Cela suppose de **porter ces importantes questions au plan international où**, compte tenu de notre (relative) richesse, de notre vaste territoire et de notre histoire, **nous devrions (comme Québec et comme Canada) jouer un rôle de leadership moral et politique.** Mais si nous voulons jouer ce rôle international avec succès, cela supposera évidemment que nous ayons d'abord obtenu un appui solide de notre population au niveau local. Et pour obtenir cet appui, **il nous faut patiemment mais de façon concertée sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à ces enjeux nouveaux**, plutôt que de laisser s'exacerber les sentiments de crainte et de xénophobie devant "l'accroissement des coûts et des nombres d'immigrants et de réfugiés".

Comme, de toute évidence, nous ne pourrions jamais accueillir ici tous ceux et celles qui voudraient y venir (quelles que soient leurs bonnes ou mauvaises raisons), nous devons toujours avoir un système de contrôle et de sélection. Et à notre avis, tout en lui conservant une grande dose d'ouverture et de générosité, **les trois principales qualités de tout système de contrôle et de sélection seront, plus que jamais, sa clarté (ou transparence), sa fermeté et sa rapidité** (décisions quant au statut d'immigrant ou de réfugié, renvoi des personnes qui ne sont pas acceptées, mécanismes pour endiguer les "vagues d'immigrants clandestins", etc.). Si nous voulons gagner et conserver le respect et l'appui de la population québécoise (et des étrangers aussi d'ailleurs) à l'égard de notre politique d'immigration et de refuge, **il est indispensable que le système soit juste et efficace**; or le système actuel est peut-être juste, mais certainement inefficace: il invite aux abus, n'arrive pas à les corriger et rend la population tout à fait réceptive aux campagnes

anti-immigrants ou “faux réfugiés”. D’où l’importance, dans l’intérêt même de la convivance et de l’intégration harmonieuses, de nous donner un système juste et efficace.

Il nous faut donc mener le débat sur ces enjeux migratoires aux deux niveaux qui s’imposent simultanément: au plan international et au plan national. À ces deux niveaux, nous devons nous battre pour une politique d’ouverture et d’accueil, basée avant tout sur des rapports de plus grande justice entre les peuples comme entre les individus.

Section II: La culture publique commune comme mode privilégié de relations interculturelles et civiques

Nous arrivons maintenant aux questions spécifiques qui ont été posées par le Conseil des relations interculturelles pour cette consultation publique. En commençant par “les choix de société” qui forment, pour le Conseil, le “cadre de référence commun” de la société québécoise.

1- Multiculturalisme et culture publique commune

D’abord un mot pour rappeler notre opposition déjà ancienne au concept de multiculturalisme longtemps défendu par le gouvernement fédéral du Canada. Depuis le Gouvernement de M. Pierre Elliott-Trudeau, le Canada a deux langues et plusieurs cultures. Ce à quoi le Québec s’est toujours opposé, parce que le multiculturalisme faisait de la communauté francophone une simple ethnie parmi d’autres, au Québec et hors Québec, et que le bilinguisme était généralement associé au multiculturalisme. Dans ce contexte de multiculturalisme, l’école et les médias avaient pour rôle de souligner surtout ce qui nous différencie, aux niveaux culturel et linguistique particulièrement. Et les subventions, surtout fédérales, devaient aller aux regroupements ethniques ou interethniques.

Comme alternative au multiculturalisme, parmi les diverses approches possibles pour dire le type de convivance choisi ou souhaité par le Québec à l’égard des personnes et des groupes qui décident de s’y installer, **le Centre justice et foi privilégie depuis plusieurs années une intégration du peuple québécois par le biais d’une culture publique commune.** Pour nous, la culture publique commune ne vise aucunement l’assimilation des personnes ou des groupes venus d’ailleurs. Car nous croyons à l’importance et à la richesse de la diversité culturelle, sociale et linguistique qui compose de plus en plus le peuple québécois. Mais nous sommes profondément convaincus que tout peuple a besoin, pour vivre ensemble de manière harmonieuse, de se donner un creuset d’intégration que devrait être pour nous cette culture publique commune.

Sans vouloir faire ici de débat stérile sur les mots, nous estimons que l’expression “culture publique commune” dit mieux et davantage le caractère dynamique et évolutif de

cette culture que nous construisons sans cesse ensemble, de même que son caractère public par opposition au domaine privé où chacun demeure entièrement libre de ses choix. Alors que les expressions “cadre de référence commun”, “espace civique commun” ou “contrat moral” nous semblent être des outils ou des étapes, à la disposition du Gouvernement, pour favoriser le développement de cette culture publique commune qui ne pourra jamais être un “contenu figé ou définitif”, décrété d’en haut, mais qui demeurera toujours un objectif en développement.

La culture publique commune part d’un fait difficilement contestable: nous vivons ensemble depuis longtemps et les expériences qui nous sont communes, que nous soyons Amérindiens, Français ou Anglais du Québec, ou immigrants d’ailleurs depuis plusieurs années, sont au moins aussi importantes que celles qui nous séparent et parfois nous divisent. Il est relativement facile de démontrer cette constellation de coutumes et de valeurs devenues communes, de même que leurs différents niveaux de profondeur². Au lieu de la dispersion culturelle favorisée inévitablement par le multiculturalisme, la culture publique commune favorise plutôt la convergence des apports et la convivance plus harmonisée des parties.

2- Élaboration de la culture publique commune et responsabilité gouvernementale

Avant de nous pencher plus spécifiquement sur le *contenu* de la culture publique commune, disons un mot du **processus de son élaboration**, ce que n’aborde pas le document de consultation, même s’il rappelle que “l’adhésion à une appartenance commune ne s’impose pas, elle se construit de différentes manières” (p. 19). Il s’agit ici d’un processus complexe et continu, qui implique l’ensemble des composantes du peuple québécois, mais qui s’étend aussi sur tout un continuum historique. En ce sens, la culture publique commune est un **résultat sans cesse en devenir**, et non pas un donné arrêté ou négocié une fois pour toutes.

Comme processus impliquant toutes les composantes de la société québécoise, la culture publique commune n’est la propriété d’aucun groupe en particulier. Elle suppose donc, de la part de tous, une humilité et une ouverture à l’autre. Mais comme résultat historique sans cesse en devenir, elle n’est pas non plus le résultat d’une négociation faite une fois pour toutes, à un moment précis, selon les rapports de force des divers partenaires en présence. En ce sens, la culture publique commune **est autant reçue que fabriquée**: elle est à *la fois* cet héritage collectif que nous recevons de nos expériences communes passées, que nous nous efforçons de lire et de dire tout en l’enrichissant à notre tour pour les générations à venir, et le résultat d’un certain nombre de choix, conscients ou inconscients, qui sont souvent le résultat de négociations sociales lentes et progressives.

² Voir, par exemple, Gary Caldwell et Julien Harvey, “Le prérequis à l’intégration des immigrants: une culture publique commune”, dans *L’Action nationale*, vol. LXXXIV, no. 6, 1994; voir aussi le dossier “Intégrer les immigrants” dans *Relations*, n. 514, octobre 1991.

Car si beaucoup d'éléments de la culture publique commune sont davantage reçus que choisis (comme l'héritage chrétien de notre histoire, par exemple, que nous pourrions peut-être renier mais en aucun cas supprimer), il en est certains qui, tout en faisant aussi partie de l'héritage, doivent davantage être l'objet d'un véritable **choix** de société, suite à une négociation des parties: c'est le cas, entre autres, de la décision de se donner une langue commune et du choix de celle-ci. Nous y reviendrons plus loin.

Quant à **la transmission de la culture publique commune**, à la fois aux nouvelles générations québécoises et à tous les nouveaux arrivants qui viennent se joindre à nous, c'est une **responsabilité qui relève à la fois des individus** (par la famille, l'éducation, etc.) **et surtout de la collectivité et donc de l'État** (par l'école, l'enseignement de l'histoire, le contrat moral proposé aux futurs immigrants, les médias, etc.). Cette volonté de préciser et de transmettre la culture publique commune devrait s'appuyer sur un appui clair de la part du ministère des Relations avec les citoyens.

Quant à **l'acceptation large de la culture publique commune par les divers partenaires**, il s'agit d'une question difficile qui ne peut être évaluée que dans la durée, dans une perspective de moyen ou de long terme. Mais pour que cette adhésion puisse se faire peu à peu, il importe que, comme société, nous remplissions certaines conditions.

Et puisqu'il s'agit d'une responsabilité collective, c'est l'État qui en porte la responsabilité ultime, même s'il doit aussi compter sur (et appuyer, financièrement et autrement) les initiatives privées des organismes non gouvernementaux, des groupes communautaires et des individus. Parmi ces conditions préalables, il nous faut:

- en particulier **refléter beaucoup mieux**, graduellement mais aussi rapidement que possible, **la diversité culturelle dans les postes de responsabilité de tous les secteurs**, et spécialement dans la fonction publique et dans les médias à cause de leur valeur d'exemple;

- favoriser, à la fois au niveau public et privé, la **multiplication des occasions de rencontres concrètes entre les personnes des divers groupes linguistiques et ethniques**: jumelages entre nouveaux arrivants et population d'accueil, forums de discussion ou de concertation comme ceux qu'a tenus le Conseil des relations interculturelles à l'occasion de la présente consultation, etc. Car nous avons déjà souligné combien "les deux solitudes" étaient encore actuelles, et on peut vivre très longtemps ensemble dans une même ville sans pour autant se rencontrer;

- **renforcer l'utilisation du "contrat moral"** qui sert actuellement à informer les immigrants potentiels, afin que son contenu reflète le mieux possible la culture publique commune que nous partageons ici, qu'il soit davantage connu par la population d'ici comme expression et outil de sensibilisation à cette culture publique commune, et qu'il soit vraiment présenté à nos futurs concitoyens comme la base d'un engagement réel envers la société québécoise qui accepte de les accueillir.

3- Le contenu de la culture publique commune

Nous abordons maintenant certains aspects de la culture publique commune. Nous nous baserons, pour nos observations, sur la proposition de discussion faite par le Conseil des relations interculturelles dans le document de consultation Bâtir ensemble notre devenir, au chapitre 3, “Les choix de société”. Notons d’ailleurs, dès le départ, que les trois thèmes proposés à la discussion (Démocratie et pluralisme, langue, et patrimoine commun) ne sont pas tous du même niveau.

3.1 Démocratie, Charte des droits et pluralisme

Nous partageons essentiellement la vision exprimée dans le document de consultation à la section 3.1, aux pages 11 à 16: le Québec est une société démocratique et pluraliste, dont les institutions parlementaires fort anciennes servent d’assises à un État de droit et dont la Charte des droits et libertés de la personne garantit, d’une manière comparativement remarquable, les droits individuels et collectifs aussi bien de sa majorité francophone que de ses diverses minorités.

Nous croyons inutile de nous attarder plus longuement sur cet aspect de la culture publique commune, car nous le croyons largement accepté et partagé par une vaste majorité de nos concitoyens d’origine aussi bien ancienne que plus récente. Il fait partie, en quelque sorte, de cet héritage que nous avons reçu de ceux qui nous ont précédés, plus qu’un élément de la culture que nous avons défini nous-mêmes; comme pour tout héritage, nous avons le choix de l’accepter ou de le refuser. Mais l’acceptation générale ne nous semble pas ici faire de doute. Nous sommes évidemment conscients de bien des lacunes dans *l’application ou l’exercice* de la Charte ou de la démocratie. Mais ces limites perfectibles n’entachent en rien notre adhésion à celles-ci comme objectifs et comme normes sociales. Et il importe surtout de multiplier les outils, les lieux et les occasions d’exercice concret de ces droits et de cette démocratie.

Nous devons cependant ajouter une observation. De tous les aspects présentés par le document de consultation dans sa section 3.1, il y en a un qui ne fait pas encore l’objet d’un consensus: celui de l’indépendance de l’État et des religions (p.15). Même si l’État québécois moderne est officiellement laïque, notre héritage religieux (y compris au plan constitutionnel pour les écoles) continue de peser sur notre rapport à l’État, particulièrement au niveau de la confessionnalité scolaire. Même entre Québécois d’origine française ancienne, le débat sur la laïcité scolaire est âpre et difficile. Les garanties constitutionnelles de la minorité anglophone protestante, et l’arrivée de nombreux immigrants partageant d’autres fois religieuses et ayant souvent une expérience très différente des rapports entre État et religion ne font que rendre le débat plus complexe et plus urgent. Ici, l’héritage (d’ailleurs ambigu) doit faire place à un choix de société.

À ce sujet, la position du Centre justice et foi est claire: **nous appuyons totalement l'indépendance qui existe entre l'État et toutes les religions; et nous croyons que cette laïcité de l'État doit se traduire également au niveau scolaire, par un système public d'écoles laïques mais ouvertes à l'expérience religieuse plurielle qui caractérise notre société québécoise actuelle.** Nous ne voulons pas d'une laïcité réductrice, qui fasse abstraction du phénomène religieux ou le confine strictement à la sphère privée. Nous voulons au contraire d'une "laïcité à contenu", où l'école favorise une réflexion fondamentale sur le sens de la vie, une connaissance du patrimoine religieux et des grandes traditions religieuses, y compris une analyse critique des phénomènes religieux³.

3.2 Le français comme langue commune

Ce deuxième volet des "choix de société", présenté à la section 3.2, aux pp. 16 et 17 du document de consultation, constitue pour nous un enjeu central de la culture publique commune, et l'un de ceux pour lesquels il s'agit autant d'un **choix collectif fait au terme d'une négociation** que d'un héritage reçu de ceux qui nous ont précédés.

La question de la langue est centrale pour notre devenir comme peuple et comme société, mais elle est aussi délicate et explosive car elle touche au cœur même des tensions de la "double majorité-minorité francophone-anglophone" déjà décrite plus haut. Nous le voyons très bien avec le débat linguistique qui a repris récemment entre les divers groupes, en particulier à Montréal.

Sur cette question, la position du Centre justice et foi est claire et sans ambiguïté: **le Québec doit continuer d'être une société dont la seule langue commune et officielle est le français.** Cela doit être clair pour tous les nouveaux arrivants, pour les réfugiés acceptés ici, pour tous nos concitoyens québécois, de quelque origine ou de quelque langue maternelle qu'ils soient. Cela peut et doit se faire, à notre avis, dans le plus grand respect de nos concitoyens anglophones et de leurs droits historiques. Mais à la fois pour l'affirmation claire de notre identité québécoise, pour la cohésion de la culture publique commune que nous construisons ensemble et pour la survie du français au Canada et en Amérique, nous devons maintenir ce choix que nous avons fait, par l'adoption de la Loi 101, d'être une société francophone.

Signalons ici que **des progrès importants ont été faits depuis vingt ans**, particulièrement en ce qui concerne les immigrants allophones qui, pour la première fois au recensement de 1991, déclaraient connaître davantage le français que l'anglais; cette année-là, 68% des allophones disaient connaître le français. De plus, l'intégration linguistique des allophones à l'école française est passée de 15% en 1971-72 à 79% en 1994-95, tandis que celle des anglophones passait de 10% à 17% pour la même période.

³ Pour plus de précisions sur cette laïcité ouverte au phénomène religieux, voir Julien Harvey, "L'école catholique aujourd'hui", dans *Relations*, n. 612, juillet-août 1995, pp. 180-182, "Une laïcité scolaire pour le Québec", dans *Relations*, n. 583, septembre 1992, pp. 213-217.

De même, si 37% seulement de tous les immigrants allophones ont déclaré avoir fait un transfert linguistique au recensement de 1991, chez ceux qui avaient 25 ans et plus et qui étaient nés ici, ce taux était de 74%. Tout comme chez les immigrants arrivés après la Loi 101, les transferts linguistiques vers le français sont deux fois plus élevés que vers l'anglais (67% des transferts se faisant vers le français, alors que le taux n'était que de 28% jusqu'en 1981).⁴

Cependant, contrairement à ceux qui voient là une preuve que le français n'est plus menacé et une raison d'assouplir la Loi 101 ou même de revenir graduellement vers un plus grand bilinguisme (au moins à Montréal), nous nous réjouissons de ces progrès et nous y voyons l'expression normale du choix de société que nous avons fait en 1976: celui de vivre dans un Québec francophone. En ce sens, **ce choix n'était pas, pour nous, un choix temporaire ou une bouée de sauvetage pour un français menacé; il était plutôt l'affirmation sereine de notre identité différente, qui n'est pas moins nécessaire maintenant qu'il y a vingt ans.**

D'ailleurs, **la situation du français en 1996 n'est pas que positive**: la pression vers une homogénéisation anglophone est constante, tant par la place prépondérante de l'anglais dans les nouvelles technologies de communication (autoroute électronique, chaînes de télévisions, etc.) que par l'envahissement planétaire de la culture américaine, pour ne mentionner que ces deux exemples. De plus, les nouvelles générations sont peu conscientes des conditions historiques qui ont mené à ce choix du français comme langue officielle du Québec et sont souvent portées à prendre la situation actuelle pour acquise. Enfin, et c'est sans doute là l'aspect le plus dangereux, la vitalité du français n'est pas encore enracinée dans tous les milieux: dans bien des milieux de travail, comme dans plusieurs quartiers et domaines de la vie quotidienne, on peut très bien vivre, surtout à Montréal, sans connaître ou parler le français.

Or pour que le Québec soit une société francophone, il ne suffit pas que ses citoyens connaissent le français ou même sachent le parler (c'est là l'aspect **apprentissage de la langue**), mais il faut surtout que ses citoyens aient l'occasion, le goût ou même la nécessité de le parler (c'est là l'aspect **vitalité de la langue**). Même si tous les immigrants et tous les anglophones savaient parler français, si le français ne devient pas (ou ne reste pas, là où il l'est déjà) la langue d'usage normale, courante ou nécessaire pour la vie en société (travail, loisirs, commerce, rapports avec les institutions publiques, écoles, etc.), alors on ne peut pas parler d'une société francophone.

C'est pourquoi nous voulons insister, dans cette section sur le français comme partie de la culture publique commune, non seulement sur l'amélioration des conditions d'apprentissage du français pour les nouveaux arrivants allophones (sur lesquelles nous reviendrons plus loin), mais tout autant sur **les diverses mesures favorisant la vitalité du français au Québec** (francisation des milieux de travail, l'utilisation du français dans les nouvelles technologies de communication, protection de certains milieux culturels contre

⁴ *Le français langue commune: enjeu de la société québécoise*, Rapport du Comité interministériel sur la situation de la langue française, Gouvernement du Québec, 1996, pp. 137 et 146.

l'envahissement sans contraintes des produits culturels américains, amélioration de l'enseignement du français à tous les niveaux scolaires, etc). **Cette responsabilité de la vitalité du français incombe évidemment à tout le gouvernement et à chacun de ses ministères, et non pas au seul ministère responsable de la langue ou des relations avec les citoyens.** À cet égard, les premiers responsables de cette vitalité du français dans notre société sont bien sûr les francophones eux-mêmes, et cette affirmation sereine de leur identité peut très bien se faire dans le plus grand respect et la plus grande ouverture à l'autre, qu'il soit anglophone ou allophone.

Quant à la formation des nouveaux arrivants, **nous avons la responsabilité**, si nous voulons qu'ils s'intègrent dans un Québec francophone, **de leur faciliter au maximum l'apprentissage du français dès leur arrivée.**

À cet égard, il faut noter que les budgets accordés pour la francisation des immigrants ont diminué au cours des dernières années, alors que la clientèle rejointe n'atteint toujours qu'à peine 30% de la clientèle potentielle⁵. **Nous croyons donc que les budgets de francisation devraient être augmentés** et correspondre à l'importance que nous accordons à l'intégration linguistique des nouveaux arrivants.

De même, **nous croyons que ces budgets pourraient être utilisés de manière plus efficace s'ils étaient dépensés davantage par le biais d'organismes communautaires déjà engagés dans les services d'accueil et d'intégration des immigrants.** Ceux-ci pourraient trouver dans un même lieu des ressources adaptées aux divers aspects de l'intégration: vie de quartier, recherche d'emploi, initiation à la culture en même temps qu'apprentissage de la langue. Les organismes communautaires sont aussi mieux en mesure d'adapter les cours de francisation aux besoins et aux conditions spécifiques des immigrants: cours du soir ou de fin de semaine, flexibilité des lieux et des formules proposées, etc.

Enfin, nous croyons qu'il faudrait aussi favoriser la francisation des entreprises de 10 à 50 employés où travaillent de nombreux immigrants. Nous sommes conscients des contraintes particulières de ce secteur, mais nous sommes convaincus qu'il faut, là comme ailleurs, **avec la participation des employeurs et des syndicats, favoriser l'apprentissage du français dans les divers milieux de travail.**

3.3 Le patrimoine commun

À notre avis, cette troisième section sur le patrimoine commun (pp. 17-18) est la plus faible de tout le chapitre 3 du document de consultation Bâtir ensemble notre avenir. Elle commence pourtant de façon prometteuse, en définissant "un projet de société inclusif et solidaire" comme l'intégration des "héritages historiques, culturels, religieux,

⁵ Idem, pp. 153-154.

économiques, architecturaux, scientifiques et techniques que les générations passées ont légués à leurs descendants”. Malheureusement, la suite n’est pas à la hauteur et semble chercher, de manière trop souvent artificielle, à convaincre nos partenaires des différentes origines ethniques qu’ils ont eux aussi déjà contribué à la culture publique commune: et on parle alors de danses folkloriques, de recettes culinaires, etc.

Contrairement aux valeurs fondamentales (démocratie, Charte des droits, pluralisme) qui sont un héritage difficilement contestable, et à la langue française comme langue commune qui est un choix collectif plus récent et un choix qu’une majorité de Québécois veut maintenir, il nous semble que **les autres dimensions de la culture publique commune que l’on regroupe ici sous le chapeau de “patrimoine commun” n’ont pas du tout la même importance et ne font pas non plus l’objet d’un même consensus**. Pour ces raisons, elles ne peuvent pas, à notre avis, faire l’objet du même type de négociation que la langue, par exemple. Que l’on parle des costumes, des fêtes, des coutumes ou de la littérature, l’apport des diverses communautés culturelles, y compris de la communauté d’origine française, ne peut pas se négocier de manière théorique ou artificielle. Pas plus qu’il ne peut se décréter ou s’imposer. **Dans tous ces domaines, seuls le temps, la vitalité des diverses communautés, leur intégration plus ou moins grande dans la société québécoise et notre volonté collective d’ouverture pourront faire en sorte que tel ou tel apport spécifique (mets, rite, musique, tradition, etc.) s’inscrive peu à peu ou non dans le patrimoine commun**. Et ce n’est qu’après coup, en regardant derrière nous, que nous constaterons que tel élément de ce qui nous apparaît spontanément comme faisant partie de “notre culture commune” nous est originairement venu de tel ou tel groupe particulier du peuple québécois.

C’est ainsi, par exemple, que l’on peut retracer dans la langue québécoise actuelle de nombreux mots ou expressions qui nous sont venus de plusieurs groupes ethniques différents. De façon plus significative, il est indiscutable que l’intérêt pour les droits de la personne a beaucoup bénéficié de l’apport des membres de la communauté anglophone et de la communauté juive, tout comme le développement de nombreux musées ou monuments culturels. De même, au plan religieux, les communautés latino-américaines ont beaucoup contribué à notre intérêt pour une théologie de la libération, tout comme les communautés africaines nous ont sensibilisés aux exigences de l’inculturation et les communautés asiatiques nous ont posé le défi du dialogue interreligieux. De la même façon, nos contacts avec les peuples autochtones, malgré les tensions périodiques, nous ont appris un contact différent avec la nature et la possibilité du fonctionnement social par consensus.

En ce sens, le patrimoine commun dépasse largement les aspects folkloriques, même s’il n’est jamais fixé de manière précise et définitive. Comme on l’a vu plus haut, certains apports sont désormais “entrés dans les moeurs”, alors que d’autres sont davantage une contribution qui interpelle tout le monde et qui se fusionnera, peu à peu, dans une façon d’être qui nous est propre.

Enfin, la partie de cette section sur le “patrimoine commun” qui nous semble la plus

importante est son dernier paragraphe, qui porte sur l'enseignement de l'histoire. **Il nous faut d'abord, comme société, commencer par reconnaître l'importance de l'histoire et lui redonner la place qu'elle mérite dans le curriculum académique à tous les niveaux.** Par la suite, il nous semble essentiel, comme le propose le document de consultation, **que l'on revoie les contenus de l'histoire enseignée pour y incorporer, autant que faire se peut, les différents points de vue et apports spécifiques des diverses composantes du peuple québécois.** Il est évident pour nous que l'histoire du Canada et du Québec n'est pas écrite de la même façon, selon que l'on est d'origine française, anglaise, amérindienne ou immigrante plus récente. Tout comme nous sommes conscients qu'il ne peut exister d'histoire qui corresponde en tous points aux lectures propres à chaque communauté. Mais nous croyons profondément qu'**il est possible de développer une lecture de notre histoire qui soit bien davantage inclusive que par le passé⁶,** et que cet effort de relecture, de même que sa transmission aux jeunes générations, sont des moyens importants et privilégiés pour en arriver à développer ce sentiment d'appartenance commun sans lequel il ne peut y avoir de culture publique commune.

⁶ En ce sens, nous pourrions sans doute profiter de l'expérience tentée avec succès par l'Europe des Douze qui s'est donné un ouvrage historique commun accepté par les ministères de l'Éducation de chaque pays.

Section III: La régionalisation de l'immigration

Nous sommes conscients que la régionalisation est une volonté politique récemment relancée par les responsables du gouvernement québécois actuel, mais aussi un projet qui a déjà été tenté, à quelques reprises, aussi bien au niveau canadien que québécois, et avec un succès fort limité.

1- Les conditions de réalisation

Aucune régionalisation de l'immigration ne pourra réussir si elle ne repose pas, au préalable, **sur une véritable politique d'occupation du territoire québécois**. Et cela implique forcément une action concertée de tous les ministères, et pas seulement du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Si nous voulons que des nouveaux arrivants aillent vivre en région, il faut d'abord que le peuple québécois lui-même aime et soit capable de vivre en région. Tant que certaines régions se vident graduellement de leur population, il est illusoire d'espérer que les immigrants choisiront ou accepteront d'aller y vivre!

Cette politique d'occupation du territoire est **inséparable du débat en cours sur la décentralisation et la régionalisation de l'économie, du pouvoir et des services**. Pour que les gens (d'ici comme d'ailleurs) veuillent et puissent vivre en région, il faut qu'il y ait du travail disponible, des facilités d'éducation, de santé et de loisirs, un coût de la vie acceptable, des moyens de communication satisfaisants, etc.

Enfin, si nous voulons que les immigrants s'intègrent dans les régions où ils iraient s'implanter, **il importe que la population d'accueil soit suffisamment impliquée dans le processus de régionalisation et informée des réalités interculturelles**. L'accueil de l'étranger ne peut pas miser uniquement sur la bonne volonté et la générosité, comme ce fut trop souvent le cas lors de l'accueil des «boat people» d'Asie du Sud-Est au début des années 80; il faut aussi que cette bonne volonté soit outillée. On ne doit pas brusquer les choses, improviser des programmes, et encore moins imposer des destinations régionales

aux immigrants sans avoir suffisamment préparé le terrain pour avoir des chances raisonnables de succès. Sinon, on risque de provoquer des phénomènes de résistance, de déception ou de rancœur en cas d'échec.

2- La réalité de la régionalisation

En novembre 1988, *Relations* (n. 545) publiait un premier dossier sur "**Le Québec cassé en deux**" qui démontrait que quatre régions du Québec étaient alors en développement et en croissance, alors que les sept autres se désintégraient depuis plus de vingt ans. Les régions en croissance étaient celles du Sud-Ouest de la province: Laurentides-Lanaudière, Montérégie, Montréal métropolitain et Outaouais. Les plus désintégrées étaient les plus lointaines: Bas St-Laurent-Gaspésie, Saguenay-Lac St-Jean, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue. Les trois régions centrales, Trois-Rivières, Québec et Estrie, étaient en désintégration partielle, Québec étant la moins atteinte. La désintégration signifiait ici une baisse vérifiable de la qualité de vie personnelle et sociale, et en particulier, une baisse de l'emploi et de tous les services sociaux, écoles, cliniques, transport, sécurité policière, bibliothèques, loisirs et sports organisés, etc. Avec pour première conséquence, l'émigration des jeunes, en commençant par les mieux préparés à la vie par de bonnes études, vers les villes et surtout vers Montréal.

On doit se demander, huit ans plus tard, si la situation a vraiment changé, et s'il est raisonnable et possible d'encourager les immigrants à s'installer dans des régions dont parfois près du quart de la population ancienne a émigré depuis vingt ans.

Pour l'instant, la vaste majorité des immigrants s'installent à Montréal et dans la région immédiate. Pour la période de 1991 à 1994, le Québec a accueilli un total de 172, 113 immigrants. De ce nombre, à peine 3.9% se sont établis sur la Rive-Sud, 3.9% dans la région de Québec, 2.1% sur la Rive-Nord, 1.8% dans l'Outaouais et 1.6% dans l'Estrie⁷.

On ne peut éviter de constater que **les immigrants ne se dirigent presque jamais vers les régions en désintégration**: de 1991 à 1994, seulement 36 sont allés en Gaspésie, 177 dans le Bas St-Laurent, 121 sur la Côte-Nord, 183 en Abitibi-Témiscamingue et 13 dans le Nord du Québec. Cela démontre que les immigrants, comme la population d'accueil d'ailleurs, choisissent d'abord de s'établir là où ils trouvent les meilleures possibilités.

3- La politique de régionalisation

De cela, nous pouvons tirer certaines conclusions. Et d'abord qu'**il faut développer l'effort de régionalisation en commençant par les régions en développement**

⁷ Dossier statistique sur l'immigration dans les régions du Québec, 1991-1994, Direction des études et de la recherche, MAICC, Février 1996, p. 15.

(Laurentides-Lanaudière, Montérégie, Outaouais et alentours de Montréal), c'est-à-dire les régions qui sont le plus en mesure d'attirer, d'intégrer et de garder les immigrants qui accepteront de s'y installer. Il faut aussi consolider les efforts déjà entrepris dans certaines autres régions (comme l'Estrie, par exemple), en y renforçant les mécanismes qui favorisent l'intégration.

Quant aux régions en désintégration, il serait sans doute illusoire et même irresponsable, dans l'état actuel des choses, d'orienter de nombreux immigrants vers ces régions, tant que le Québec n'aura pas réussi à inverser son projet économique national, jusqu'ici centré sur Montréal, et à faire cesser l'émigration des jeunes hors des régions défavorisées. Agir autrement ne pourra que créer plus de chômage et, partant, plus d'hostilité et une moindre qualité de vie pour tous, immigrants et population d'accueil. Il faut peut-être faire ici une exception pour deux catégories d'immigrants dont l'intégration ou l'implication dans la région semble plus facile: celle des spécialistes (professeurs ou chercheurs universitaires, certains professionnels, etc.), et celle des entrepreneurs investisseurs, s'ils acceptent de s'engager de manière durable dans les régions où abondent l'énergie (Saguenay-Lac St-Jean) ou les matières premières (Abitibi-Témiscaminque). Notons qu'il ne s'agit pas ici d'envoyer des immigrants là où les Québécois ne voudraient pas vivre, mais bien **de contribuer à redynamiser les régions, dans le cadre d'une politique d'occupation du territoire, au profit de toute la population québécoise.**

Signalons cependant que depuis 1986, le Québec a accueilli environ 1400 gens d'affaires immigrants par année. De 1992 à 1994, 728 entrepreneurs ont investi environ \$82,000 dans de petites entreprises créant en moyenne 1.8 emploi nouveau. Quant aux immigrants investisseurs, ils ont apporté avec eux près de 826 millions de dollars entre 1986 et 1994, mais ils les ont presque exclusivement placés à Montréal et à Québec.⁸ On constate donc que même si la tentation est forte de faire venir des capitaux étrangers en région par le biais d'immigrants investisseurs, il est loin d'être acquis que ces immigrants s'intègrent toujours facilement en région. Il faudra donc se donner les mécanismes nécessaires pour assurer que la présence immigrante contribue à une relance durable de la région.

De plus, lors d'un Forum organisé en mai 1996 avec de jeunes immigrants, nés ici ou arrivés en bas âge, nous avons pu constater à quel point ils connaissaient peu le territoire québécois, ils n'envisageaient pas de pouvoir vivre en région et ils avaient plutôt, comme axes de référence, les grandes villes cosmopolites canadiennes ou nord-américaines. Ce caractère urbain de la jeunesse et sa méconnaissance du Québec dans son ensemble montrent bien la nécessité de favoriser tout ce qui peut rapprocher la ville des régions. En ce sens, **nous favorisons la multiplication des contacts (voyages, stages, jumelages, etc) entre les gens de la grande région de Montréal et ceux des**

⁸ Régent Chamard, *Des emplois venus d=ailleurs*, Communication présentée au 13e colloque annuel de la fondation de l=entrepreneurship au Québec le 7 février 1986. Publié par le Conseil des Communautés culturelles et de l=immigration, pp. 1-11.

régions plus éloignées: ces contacts ne devraient d'ailleurs pas être réservés aux jeunes, ni non plus aux immigrants, mais s'adresser à tous dans le cadre de cette politique globale d'occupation du territoire.

En ce sens, **la régionalisation de l'immigration**, toute souhaitable qu'elle soit, ne pourra pas, à notre avis, se réaliser aussi rapidement et aussi facilement que le gouvernement québécois aimerait le croire. **C'est un processus à long terme, inséparable de notre propre volonté collective d'occuper et de développer les régions**, et qui demandera à tous les Québécois, aussi bien qu'aux nouveaux arrivants, un changement d'attitudes et un déplacement de nos intérêts immédiats vers des intérêts à plus long terme.

4- Les niveaux d'immigration

Même si le document de consultation ne pose aucune question sur les niveaux souhaitables d'immigration au cours des prochaines années, nous croyons que cette question est étroitement reliée au projet de régionalisation. Car selon que celle-ci sera plus, ou moins, réussie, il est évident que notre capacité d'accueil en sera d'autant modifiée.

Nous sommes conscients des limites que toute société connaît dans sa capacité d'accueil: limites physiques, financières, psychologiques, politiques, etc. Il est clair que dans certains secteurs (par exemple, la question de la francisation dans des écoles à majorités allophones croissantes), les tensions sont plus vives que dans d'autres. De plus, le récent rapport du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration (1995) fait état d'un autre aspect particulièrement vital de **notre capacité d'accueil ou d'absorption**: depuis trois ans, les nouveaux arrivants ont beaucoup plus de difficulté à se trouver du travail que par le passé, ce qui augmente évidemment les taux de chômage immigrants, d'ailleurs très différents d'une communauté à l'autre. Avec une augmentation de la pauvreté chez les immigrants, les problèmes d'intégration et les occasions de tensions entre eux et la communauté d'accueil risquent de se multiplier.

D'une manière générale, nous tenons à rappeler que les limites à l'accueil et les capacités d'absorption d'une société donnée sont toujours des réalités *relatives et en constante évolution*. Et que **nous avons la responsabilité de travailler, à la fois au niveau gouvernemental et privé, à favoriser, par tous les moyens, les attitudes d'ouverture et à développer les capacités d'accueil**. Nous ne devons pas prendre prétexte des réticences exprimées par certains secteurs de la société pour définir notre politique d'immigration en fonction des limites constatées. Nous devons au contraire, avec prudence et réalisme, appuyer les meilleurs sentiments de notre population en lui fournissant le cadre et les outils nécessaires pour encourager et rendre possible sa générosité et son hospitalité proverbiales.

Cependant, dans l'étape délicate actuelle où la société québécoise cherche à

préciser ses modes de convivance avec les nouveaux arrivants (culture publique commune, régionalisation, etc.), il nous apparaît **sage de recommander le maintien de niveaux modérés d'immigration (autour de 25,000 par année, par exemple)**, de manière à ne pas rendre plus difficile, surtout en contexte économique serré, la réflexion et les décisions collectives que nous devons prendre quant à notre façon de vivre ensemble dans l'avenir.

CONCLUSION

Nous voulons, en terminant, dire notre appréciation du travail fait par le Conseil des relations interculturelles par le biais de la présente consultation. Nous croyons fermement qu'un tel processus de discussion publique, de rencontres locales et régionales tout autant que nationales entre participants et responsables de divers milieux et de diverses origines, de concertation et d'élaboration progressives de consensus, est une démarche exemplaire de cet effort que nous souhaitons pour la définition graduelle d'une culture publique commune. En ce sens, la présente consultation doit être un point de départ et non un point d'arrivée. Nous souhaitons que le Conseil, et d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, prolongent la démarche amorcée par la présente consultation.

De plus, nous voulons insister à nouveau sur l'importance capitale, pour le développement d'une culture publique commune et la convivance harmonieuse, d'assurer, aussi rapidement que possible, une meilleure représentation des diverses communautés ethniques dans les postes de responsabilités de tous les secteurs de la société québécoise.

Signalons enfin que **la réflexion que nous avons amorcée et les décisions collectives que nous devons prendre quant aux rapports entre société d'accueil et nouveaux arrivants sont absolument inséparables de la réflexion plus globale que nous avons entreprise, comme société, et que nous devons mener à terme: celle qui porte sur le projet de société que nous voulons nous donner comme peuple québécois**. Dans ce choix d'un projet de société, tout le peuple québécois a une égale responsabilité. Quelle que soit notre origine, ancienne ou plus récente, et quel que soit l'avenir constitutionnel du Québec, fédéral ou souverain, tous les Québécois ont la responsabilité de prendre leur part dans la discussion des projets souhaités et dans le développement des solidarités nécessaires.

O O O

ANNEXE

EN RÉSUMÉ

Pour une approche rapide mais forcément partielle de notre mémoire, nous proposons ici un bref aperçu de ses principales articulations, de même que les principales recommandations qui sont faites au cours du texte.

1. Réflexions préalables

Notre mémoire précise d'abord son cadre d'analyse, et tient à resituer la réflexion sur l'immigration québécoise dans le contexte des migrations internationales.

Nous retenons les trois principes et constats suivants:

- L'immigration ne doit jamais être vue ou administrée de manière essentiellement instrumentale et utilitaire. Elle doit plutôt s'insérer dans la dynamique interne de la société d'accueil en y apportant sa contribution spécifique.

- Au Québec, les nouveaux arrivants ont un défi particulier: s'intégrer à une société d'accueil divisée selon une "double majorité-minorité". Selon nous, le principal clivage au Québec n'est pas celui qui existe entre les nouveaux arrivants et la communauté d'accueil, mais bien celui qui continue d'exister, après des générations de cohabitation, entre l'univers anglophone et l'univers francophone.

- La ligne de fond du mémoire est la recherche de ce qui favorise la qualité de la convivance entre tous les groupes principaux qui forment le peuple québécois et, entre autres, de ce qui réduit les risques de blocages, de refus ou de ressentiment à l'égard des nouveaux arrivants.

À cet égard, le Centre justice et foi RECOMMANDE QUE:

- malgré le mandat plus restreint de la présente consultation, le Gouvernement et le Conseil consacrent autant d'énergies et de ressources pour favoriser le rapprochement et la convivance des "deux solitudes" que nous sommes prêts à en consacrer à l'intégration des nouveaux arrivants à la société d'accueil.

De plus, il est important d'analyser nos politiques d'immigration nationales dans le contexte global des pressions objectives qu'exercent de plus en plus les migrations internationales, volontaires ou forcées. Les disparités sont tellement grandes et scandaleuses entre pays du Nord et du Sud qu'elles sont une cause irrépensible de migrations du Sud vers le Nord. De plus les obstacles traditionnels à ces migrations sont en voie de disparition rapide. Si nous ajoutons à cela les nombreuses autres causes plus immédiates, nous assistons à des migrations planétaires importantes qui n'en sont qu'à leur début et qui s'amplifieront probablement dans un proche avenir.

Pour relever ce défi considérable, nous RECOMMANDONS QUE:

- le Québec et le Canada exercent un leadership moral et politique en portant ces importantes questions au plan international;

- le gouvernement québécois sensibilise l'ensemble de la population aux réalités des migrations internationales, avec leurs causes et leurs conséquences sur l'immigration au Québec;

- notre politique d'immigration et de refuge repose sur un système de contrôle et de sélection juste et efficace, c'est-à-dire clair, ferme et rapide.

II- La culture publique commune

Comme alternative au multiculturalisme, le Centre justice et foi privilégie depuis plusieurs années une intégration du peuple québécois par le biais de la culture publique commune. Le processus d'élaboration de cette culture publique commune est un processus complexe et continu qui implique l'ensemble des composantes du peuple québécois. Car la culture publique commune est un résultat sans cesse en devenir, et non pas un donné arrêté ou négocié une fois pour toutes.

Pour assurer la participation maximale à l'élaboration d'une culture publique commune, sa transmission et son acceptation par tous les partenaires, nous RECOMMANDONS QUE:

- le ministère des Relations avec les citoyens donne un signal clair de son intention de favoriser cet instrument d'intégration et de convivance qu'est la culture publique commune;

-l'État participe à la mise en place de conditions favorables nécessaires comme:

. une meilleure représentativité de la diversité culturelle dans les postes de responsabilité de tous les secteurs;

. la multiplication des occasions de rencontres concrètes entre les personnes des divers groupes linguistiques et ethniques;

. une meilleure utilisation du "contrat moral" comme expression de la culture publique commune et comme outil de sensibilisation à celle-ci.

Nous croyons que les trois aspects de la culture publique commune présentés dans le document de consultation Bâtir ensemble notre devenir sont de niveaux différents: la démocratie, la Charte des droits et le pluralisme nous semblent faire l'objet d'un large consensus social; le français comme langue commune est davantage débattu, mais il reçoit notre entier appui; quant à ce que l'on appelle "le patrimoine commun", il est beaucoup plus difficile à cerner, fait moins l'objet d'un consensus et ne peut s'envisager que dans une perspective de plus long terme.

Pour permettre l'approfondissement de ces éléments nous RECOMMANDONS QUE:

- le consensus existant autour d'une société démocratique et pluraliste soit renforcé en développant les outils, les lieux et les occasions d'exercer concrètement ces droits et cette démocratie;

- la laïcité de l'État se traduise également au niveau scolaire, dans un système public d'écoles laïques ouvertes à l'expérience religieuse plurielle qui caractérise notre société québécoise actuelle;

- la vitalité du français soit soutenue par l'ensemble du gouvernement, grâce à diverses mesures comme, par exemple, la francisation des milieux de travail (incluant les entreprises de 10 à 50 employés où travaillent de nombreux immigrants), la promotion de l'utilisation du français dans les nouvelles technologies de communication, la protection de certains milieux culturels contre l'envahissement sans contraintes des produits culturels américains, et l'amélioration de l'enseignement du français à tous les niveaux scolaires;

- l'apprentissage du français soit davantage facilité pour les nouveaux arrivants, particulièrement en augmentant les budgets de francisation, en assurant une utilisation plus efficace de ces budgets par le biais d'organismes communautaires déjà engagés dans les services d'accueil et d'intégration, et en favorisant, en concertation avec employeurs et syndicats, l'apprentissage du français dans les milieux de travail;

- l'importance de l'histoire soit accentuée, en lui redonnant une plus grande place à tous les niveaux de curriculum académique, et que l'on revoie les contenus de l'histoire enseignée pour y incorporer les différents points de vue et les apports spécifiques des diverses composantes du peuple québécois.

III- La régionalisation

Nous croyons que la régionalisation de l'immigration, bien que souhaitable, sera plus longue et difficile que semble le croire le gouvernement actuel. Nous croyons surtout qu'elle est inséparable d'une politique générale d'occupation du territoire québécois de même que des politiques de régionalisation et de décentralisation de la société québécoise.

Pour que devienne réaliste tout projet de régionalisation de l'immigration, un certain nombre de conditions sont nécessaires. C'est pourquoi nous RECOMMANDONS QUE:

- tout projet de régionalisation de l'immigration s'insère dans une véritable politique d'occupation du territoire québécois;

- l'effort de régionalisation de l'immigration commence par les régions en développement;

- la population d'accueil en régions soit suffisamment impliquée dans le processus de régionalisation et informée sur les réalités interculturelles impliquées;

- les contacts entre les gens des grandes villes (en particulier Montréal) et ceux des régions plus éloignées soient multipliés, comme préparation à une politique d'occupation du territoire incluant la régionalisation de l'immigration;

- l'on prenne tous les moyens, aux niveaux gouvernemental et privé, pour favoriser les attitudes d'ouverture de la population et développer les capacités d'accueil de la société québécoise face à l'immigration;

- les niveaux d'immigration modérés actuels (environ 25,000 personnes par année) soient maintenus pendant cette période où toute la société québécoise cherche à

préciser ses modes de convivance.

o o o